

Projet de réfection intégrée de l'avenue Piccadilly (entre la rue Wellington Ouest et l'avenue Byron)

Séance d'information et de consultation du public en ligne

Avant-projet détaillé et préparation des travaux

15 février 2023

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations et des peuples inuits et métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région.

De plus, nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville.

Consultation en ligne

Bienvenue à la deuxième séance de consultation publique en ligne sur le projet de réfection intégrée de l'avenue Piccadilly.

La Ville a adopté une approche proactive en matière de communications. L'équipe responsable du projet vous tiendra au courant de l'évolution des travaux en ayant recours à diverses méthodes de communication, notamment des lettres et des publications sur Ottawa.ca.

Le but de la présente séance d'information et de consultation du public en ligne est de passer en revue l'état des lieux, de répondre aux commentaires reçus lors de la consultation en ligne précédente, d'exposer l'avant-projet détaillé et le calendrier, de faire connaître les plans pour la période de travaux et de recueillir vos commentaires.

Vos commentaires sont importants pour la réussite de ce projet. Veuillez prendre connaissance de l'information présentée et **soumettre vos commentaires par téléphone ou par courriel** (voir les coordonnées indiquées à la dernière page du présent document) **d'ici le 1 mars 2023.**

Aperçu du projet

La Ville d'Ottawa a confié à la firme Parsons Inc. le mandat de réaliser le projet de réfection intégrée de l'avenue Piccadilly. Le projet comprend le remplacement de l'égout sanitaire et de la conduite d'eau principale, l'ajout d'un égout pluvial et la réfection de l'infrastructure routière de l'avenue Piccadilly, entre la rue Wellington Ouest et l'avenue Byron. Contenu de la présente consultation en ligne

- Résumé de l'état actuel de l'égout sanitaire, de la conduite d'eau principale et de la chaussée
- Description du projet
- À quoi s'attendre pendant les travaux
- Calendrier du projet

Limites du projet de l'avenue Piccadilly



État des lieux

Conduites d'égout et d'eau principale

- La conduite d'eau principale actuelle, en fonte et sans doublure intérieure, affiche un diamètre de 150 mm et date de 1931.
- L'égout sanitaire en béton actuel présente un diamètre de 225 mm et date également de 1931.
- L'égout sanitaire et la conduite d'eau principale ont atteint la fin de leur durée de vie et sont globalement en mauvais état; ils doivent donc être remplacés.
- Il n'y a pas d'égout pluvial à l'heure actuelle. Les deux puisards en place sont reliés à l'égout sanitaire.
- La chaussée est en mauvais état et doit être remplacée.

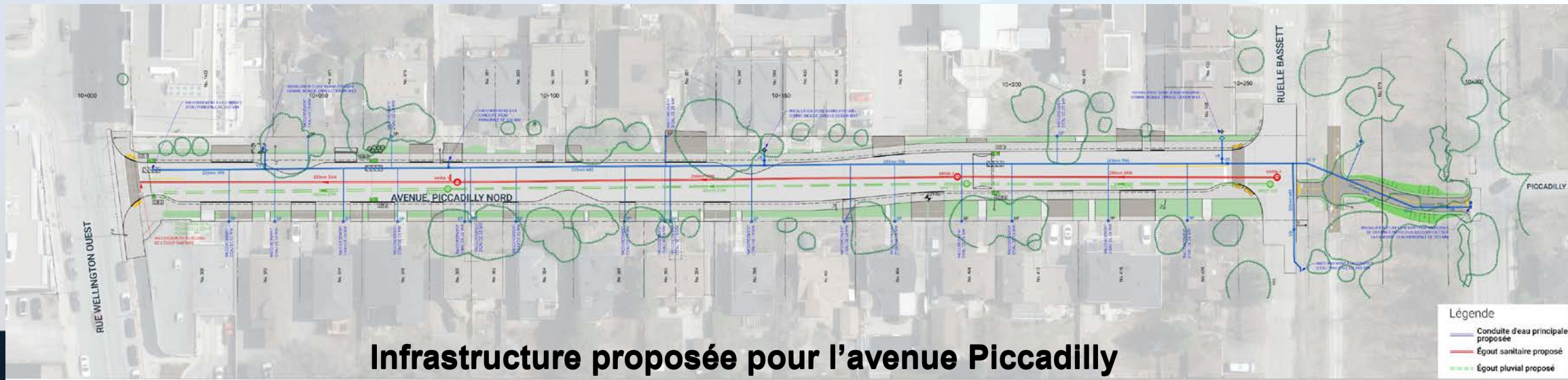
**Avenue Piccadilly, vers
la rue Wellington au nord**



Description du projet (1)

Portée des travaux

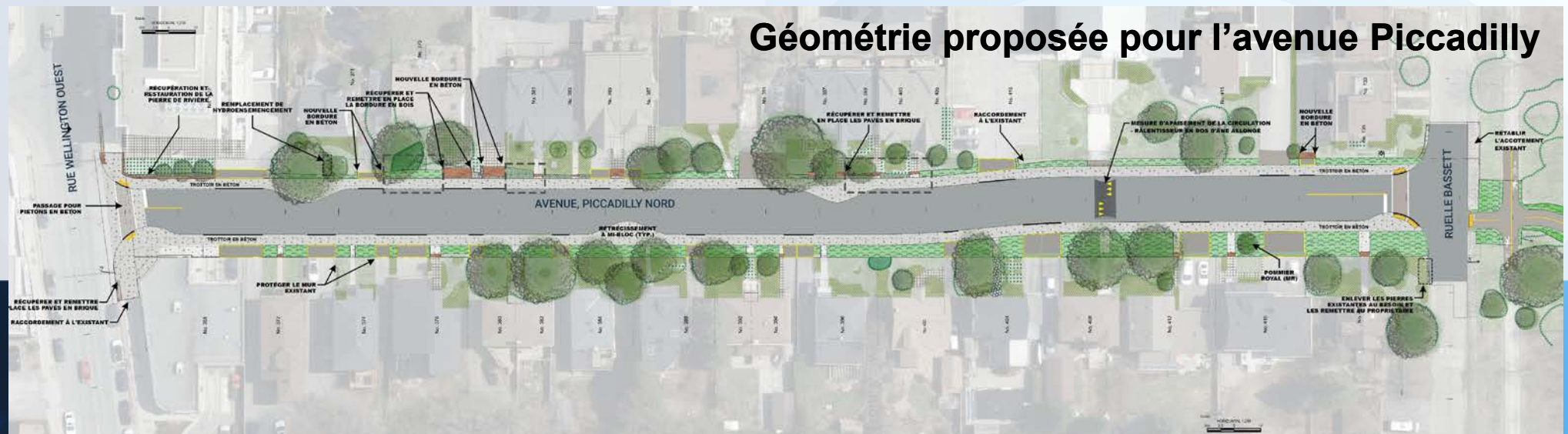
- Nouvelle conduite d'égout sanitaire en PVC d'un diamètre de 250 mm (de la ruelle Bassett jusqu'à la rue Wellington).
- Nouvelle conduite d'eau principale en PVC d'un diamètre de 200 mm (du côté nord de l'avenue Byron jusqu'à la rue Wellington).
- Nouvelle conduite d'égout pluvial en PVC d'un diamètre de 300 mm/en béton d'un diamètre 450 mm (de la ruelle Bassett jusqu'à la rue Wellington).
- Les conduites d'eau et d'égout seront remplacées jusqu'aux limites des propriétés.



Description du projet (2)

Portée des travaux (suite)

- Amélioration du drainage de surface avec l'ajout de bordures, amélioration du nivellement de la chaussée et ajout d'un égout pluvial et de puisards.
- La structure de la chaussée sera remplacée ainsi que les bordures et les trottoirs.
- Une déviation horizontale sera intégrée à mi-pâté, là où la chaussée s'élargit.
- Les trottoirs à l'extrémité nord seront déplacés près de la chaussée.
- La largeur des trottoirs passera à 2 mètres.

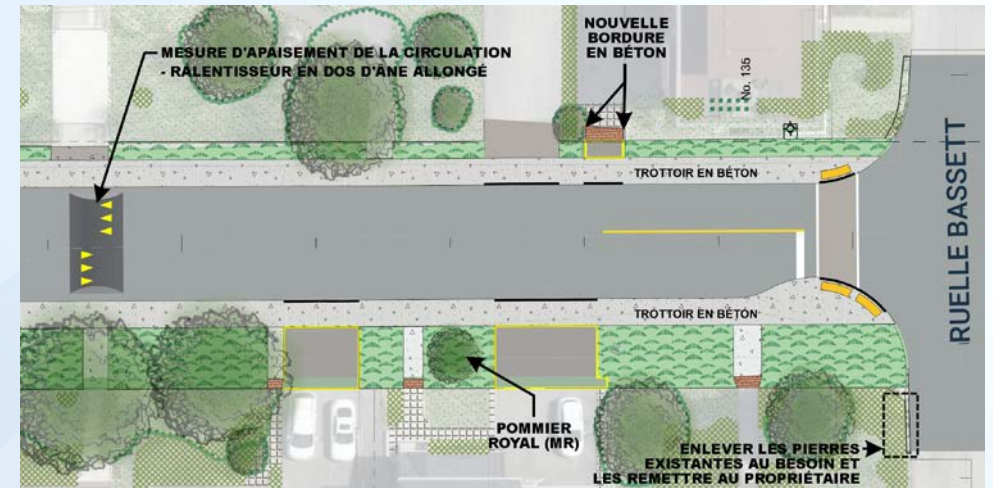


Description du projet (3)

Portée des travaux (suite)

- Mise en place de mesures pour limiter la vitesse à 30 km/h afin d'améliorer la sécurité du public :
 - dos d'âne allongé;
 - rétrécissements à mi-pâté;
 - rétrécissements des intersections;
 - passage pour piétons surélevé;
 - réduction de la largeur totale de la chaussée à 8,5 m.
- Remise en état de l'aménagement paysager
- Pour en savoir plus, consultez les dessins de l'avant-projet publiés sur ottawa.ca/refectionpiccadilly.

Mesures de modération de la circulation (extrait)



Commentaires recueillis dans le cadre de la consultation en ligne (1)

(30 juin — 18 juillet 2022)

Garantir l'accessibilité à tous, notamment en assurant un accès sans obstacle, le cas échéant.

- Cette exigence est inscrite au devis, et l'entrepreneur travaillera avec les résidents.

Préoccupations en matière de bruit pour les petites entreprises, les entreprises à domicile et les résidents.

- Les travaux de l'entrepreneur sont assujettis aux exigences du Règlement municipal sur le bruit.

Les mesures de modération de la circulation ont une incidence sur le déneigement, le stationnement sur rue et les manœuvres de virage.

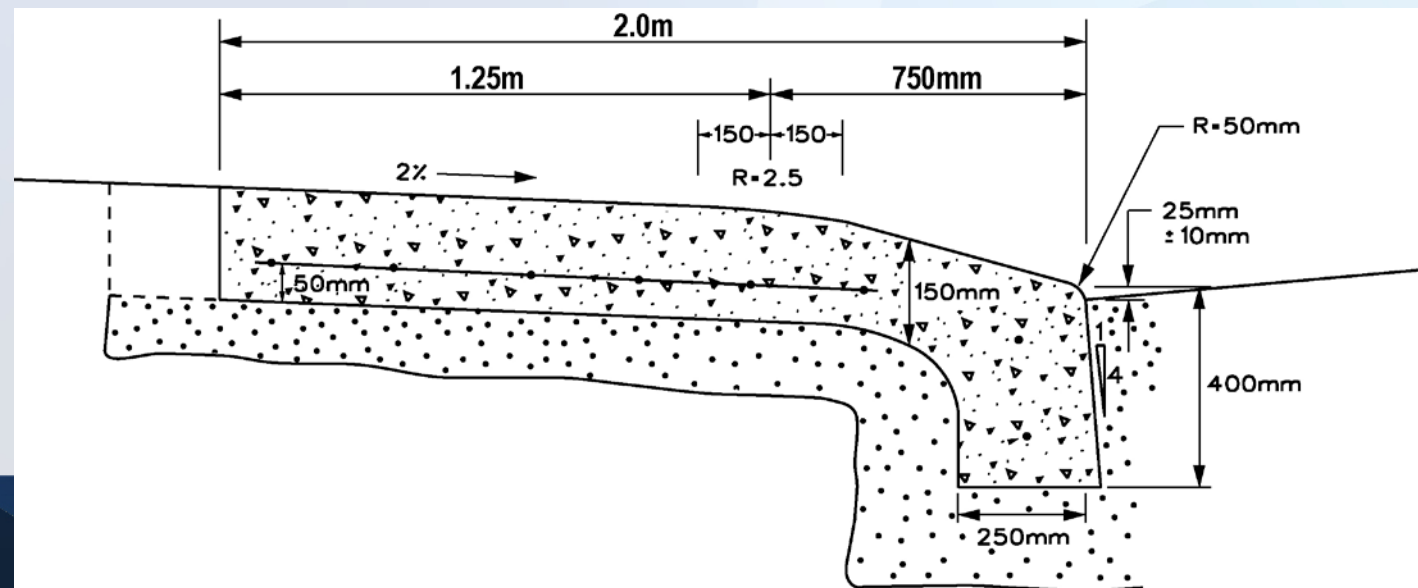
- Les mesures acceptées que propose la trousse d'outils de modération de la circulation à 30 km/h sont appliquées à toutes les rues locales.
- Le personnel du service d'entretien hivernal de la Ville est habitué à composer avec ces dispositifs.
- Les répercussions sur le stationnement sont évitées dans la mesure du possible (p. ex. avancées de trottoir aménagées devant des bornes-fontaines) mais, conformément à la politique de la Ville, ces mesures sont acceptées et considérées comme raisonnables compte tenu des améliorations à la sécurité qui en découlent.
- L'analyse de la trajectoire balayée a confirmé que les camions à ordures, les autobus scolaires et les autres véhicules susceptibles d'emprunter la rue pouvaient manœuvrer sans problème.

Commentaires recueillis dans le cadre de la consultation en ligne (2)

(30 juin — 18 juillet 2022)

Préoccupations concernant les bateaux de trottoir pour la mobilité, le déneigement et le drainage.

- Politique (2006) du Comité des transports à la suite d'une étude pilote et de la consultation d'un expert en accessibilité.
- Améliore l'accessibilité et le drainage.
- Section type



Commentaires sur l'engagement en ligne (3)

(30 juin — 18 juillet 2022)

Éclaircissements concernant la remise en état des entrées de cour et des allées et les répercussions sur les arbres.

- Remise en état jusqu'aux limites de l'emprise de la Ville.
- Les travaux effectués au-delà de ces limites (sur une propriété privée) qui ne sont pas prévus dans la portée des travaux (c.-à-d. le remplacement du reste de votre entrée de cour en même temps) sont à la seule discrétion du propriétaire.
- Dans la mesure du possible, les pavés ou les pierres seront enlevés, mis de côté et remis en place.
- Les prolongements d'allées seront en béton.
- Mesures de protection des arbres
 - Hydro-excavation, clôture de protection, toile de jute

Remplacement des conduites de raccordement en plomb

Compte tenu de l'âge du secteur, il est possible que votre raccordement d'eau comporte des conduites en plomb. Dans le cadre de ce projet, toutes les conduites d'eau seront remplacées jusqu'à la limite de la propriété de la Ville. Tout remplacement de raccordements sur une propriété privée relève de la responsabilité du propriétaire, qui doit prendre les dispositions nécessaires avec un entrepreneur indépendant. La Ville d'Ottawa a un programme pour subventionner le coût de remplacement de vos conduites de raccordement en plomb. Des informations supplémentaires sur le programme de remplacement des conduites en plomb sont disponibles sur le lien ci-dessous :

<https://ottawa.ca/conduitesenplomb>

À quoi s'attendre pendant les travaux (1)

Gestion de la circulation

- Au moins une voie sera maintenue en permanence sur l'avenue Piccadilly pour permettre aux résidents et aux cyclistes de circuler.
- Après les travaux sur l'avenue Piccadilly, l'intersection Piccadilly et Bassett sera fermée pendant environ une semaine, ce qui limitera l'accès à l'avenue Piccadilly depuis la rue Wellington Ouest.
- L'avenue Byron sera limitée à un accès local uniquement pendant les fermetures qui auront lieu au cours de deux fins de semaine distinctes.
- L'accès au privé Perthshire sera interdit une fois pour une durée maximale de 3 jours.

Accès aux propriétés privées

- L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps pendant les travaux, à l'exception des travaux de remise en état des entrées de cour et du remplacement des trottoirs. Il s'agira d'une perturbation de courte durée pour laquelle vous recevrez un préavis de 72 heures.

À quoi s'attendre pendant les travaux (2)

Stationnement sur rue

- Le stationnement sur rue pourrait être affecté sur l'avenue Piccadilly — des permis temporaires seront fournis aux résidents et aux propriétaires d'entreprises afin qu'ils puissent stationner leur véhicule dans les rues adjacentes.
- L'accès au privé Perthshire sera fermé pendant une durée maximale de 3 jours. Les résidents concernés recevront des permis temporaires pour se stationner dans les rues adjacentes.

Service provisoire d'alimentation en eau

- Les travaux exigeront l'isolement de la conduite d'eau principale. Un service provisoire d'alimentation en eau potable sera fourni aux résidents. Les résidents seront informés à l'avance.

À quoi s'attendre pendant les travaux (3)

Accessibilité

- La Ville d'Ottawa accorde une grande importance à l'accessibilité, c'est pourquoi elle met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux zones de construction et aux secteurs avoisinants. L'accès des piétons aux résidences sera maintenu en tout temps. Si, pendant les travaux, vous avez des besoins particuliers en raison d'un handicap, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville. Grâce à la consultation précédente, nous savons que certains résidents ont des problèmes de mobilité. L'entrepreneur travaillera avec ces résidents pour s'assurer que l'accès piétonnier proposé répond à leurs besoins.

Accessibilité pour les piétons

- Un sentier piétonnier temporaire sera maintenu pour les résidents de l'avenue sur Piccadilly pendant les travaux.
- Un accès temporaire au sentier polyvalent du parc Byron sera également mis en place pendant la période de fermeture du sentier polyvalent nord-sud se trouvant à l'extrémité sud de l'avenue Piccadilly.

À quoi s'attendre pendant les travaux (4)

Inspection préalable aux travaux

- La Ville oblige également l'entrepreneur à avoir une assurance de responsabilité civile avant qu'il puisse commencer les travaux. Avant le début des travaux, l'agent d'assurance de l'entrepreneur pourrait vous demander l'autorisation d'inspecter votre propriété.
- Cette inspection est dans votre intérêt, et nous vous encourageons à y consentir. De cette manière, vous serez protégés au cas où les travaux de construction causeraient des dommages à votre propriété. Nous souhaitons que vous soyez en mesure d'obtenir réparation des dommages sans frais pour vous.

Bruit pendant les travaux

- Tous les règlements municipaux relatifs au bruit seront respectés durant les travaux. Il est possible que vous ressentiez des vibrations dans votre domicile ou votre entreprise en raison de l'utilisation de l'équipement lourd nécessaire à l'exécution des travaux. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause habituellement pas de problèmes.

Heures de travail

- L'exécution de travaux est permise du lundi au vendredi entre 7 h et 22 h. L'exécution de travaux pourrait être permise le samedi, le dimanche et les jours fériés, au besoin.

À quoi s'attendre pendant les travaux (5)

Collecte des ordures et des matières recyclables

- Lorsque l'accès des véhicules au chantier sera restreint, l'entrepreneur aura la responsabilité de déposer les déchets et les matières recyclables à un même endroit où les équipes de la Ville pourront les ramasser. Tous les contenants seront rapportés aux résidences et aux commerces.

Répercussions sur l'emprise et les propriétés privées adjacentes

- La remise en état des zones perturbées dans l'emprise de la Ville (une partie de la cour avant se trouve dans cette emprise appartenant à la Ville) peut entraîner certains dérangements à proximité des propriétés privées adjacentes. Ces zones seront remises en état dès que possible une fois les travaux terminés, et vous n'aurez rien à déboursier.
- Dans la mesure du possible, les lieux seront remis dans leur état actuel. Toutefois, si vous avez des accessoires de parterre (décorations, systèmes d'irrigation, plantations particulières que vous souhaitez conserver, etc.), veuillez les retirer dès réception de l'**Avis aux résidents** émis avant le début des travaux.

Calendrier du projet

- **Achèvement des études techniques** —Les études techniques devraient être terminées au début du printemps 2023.
- **Début des travaux** —Les travaux devraient commencer à la fin du printemps 2023.
- **Achèvement des travaux** —Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de 2023.
- **Avis aux résidents** —Les propriétaires recevront des avis leur indiquant quels sont les travaux à venir. Ces avis seront envoyés avant le début des travaux et lorsque les services ou l'accès aux résidences peuvent être limités.

Merci !

Nous vous remercions d'avoir assisté à cette séance d'information publique en ligne et d'avoir pris le temps de lire l'information relative au projet. Nous vous invitons à transmettre vos réflexions ainsi que vos questions ou commentaires d'ici le **1 mars 2023** au gestionnaire de projet de la Ville d'Ottawa.

Gestionnaire de projet de la Ville d'Ottawa

Andrew Pulsifer, ing., PMP

Ingénieur principal, Projets d'infrastructure

100, promenade Constellation, Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Tél. : 613-580-2424, poste 21712

Courriel : andrew.pulsifer@ottawa.ca